



PRÉSS

PRÉSS

Rapport de juillet 2022

Résumé exécutive

Le Syndicat National des Journalistes Tunisiens
-Unité de Monitoring Au sein du Centre de Sécurité au Travail

النقابة الوطنية للصحفيين التونسيين
Syndicat National des Journalistes Tunisiens **snjt**

Rapport de juillet 2022

Résumé

Syndicat National des Journalistes Tunisiens
Unité de Monitoring au sein du Centre de sécurité

Préparation:
Khawla Chabbeh
Marwa Kefi
Mahmoud Arousi
Mondher Cherni

ال نقابة الوطنية للصحفيين التونسيين
Syndicat National des Journalistes Tunisiens **snjt**





ون كلهم الخوذات الواقية وي
ع وتسايق.
إن المدينة هادئة نظيفة وأمنة لا تجد بها ضجيج
سجارا وليس هناك كراسي على الأرصفة بل كل الرو
يمكنون داخل المقاهي المتواجدة بقلة حيث لا يضعف أفراد
الشعب أوقاتهم في شرب القهوة ولعب الورق.
الأكياس البلاستيكية ممنوعة بتاتا وكذلك التدخين ممنوع
في الأماكن العمومية وحتى في الشوارع فلا تجد بقا
سجائر أو نفايات أو مهملات وحتى أوراق الأشجار التي
ينثرها الخريف يتم تنظيفها يوميا.
لا وجود لمستنقعات أو تراكم مياه رغم أن المطر يتهاطل
بانتظام كما أنه لا وجود لمضيات أو أماكن لتراكم فضلات
فتخال نفسك وأنت تشاهد مظاهر تلك الحضارة أنك متواجد
بسونيسرا أو الدرويع.
فتمسكمت عن أسباب ذلك التحسن الذي وقعت الإشادة
في المحافل الدولية فوجدت أن وراء ذلك طبقة سياس
ة بالوطنية لها إرادة قوية لإصلاح أوضاع الد
مسؤولية لدى أفراد الشعب.
سبب الأول المتعلق بالتخية السياسية فالد
مسؤولين المتسببين في المجزرة. جون
بواندي العاصمة بتاريخ 4 جويلية 1994
رحلة انتقال سياسي ديمقراطي بدأت
لجنة دولية من قبل الأمم المتحدة مختصة
بمجزرة ونشأت طبقة سياسية جديدة
الروح الوطنية شعارها جود
تعامل باحترام وتجنب الد
بالعمل أو بالمؤس
على تحقيق مصالح

Première partie : Attaques contre des journalistes et photojournalistes, hommes et femmes, lors du référendum du 25 juillet 2022



Les attaques se répartissent en 5 attaques pendant la campagne référendaire et 36 attaques le jour du vote sur le nouveau projet de constitution.

L'évolution des attentats

Par rapport aux dates précédentes



Premier tour des élections
présidentielles de 2019

34
attaques



Deuxième tour des élections
présidentielles de 2019

21
attaques



Elections législatives 2019

18
attaques



Référendum du 25 Juillet

41
attaques

Les attaques se répartissent en 5 attaques pendant la campagne référendaire et 36 attaques le jour du vote sur le nouveau projet de constitution.

Répartition des attaques

Calcul des périodes électorales

**La période
référendaire**

5



Le jour du vote

36



Lors du référendum du 25 juillet 2022 sur le nouveau projet de constitution proposé par le président KaisSaïed, les attaques ont fait 44 victimes, dont 22 hommes et 22 femmes, tous journalistes et photojournalistes, officiellement accrédités par l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections pour couvrir la conduite du processus référendaire.

Répartition des victimes par sexe

22



hommes

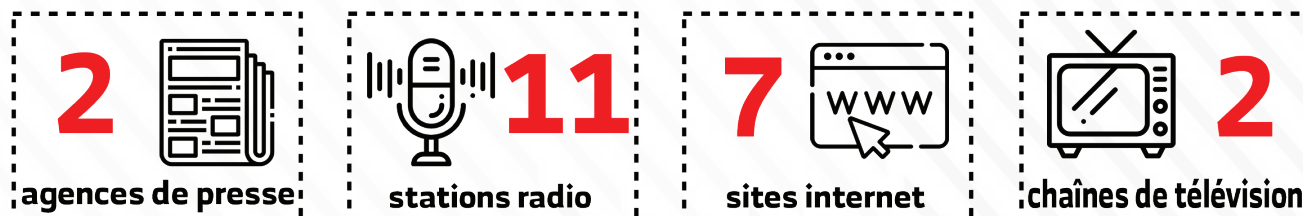


22

femmes

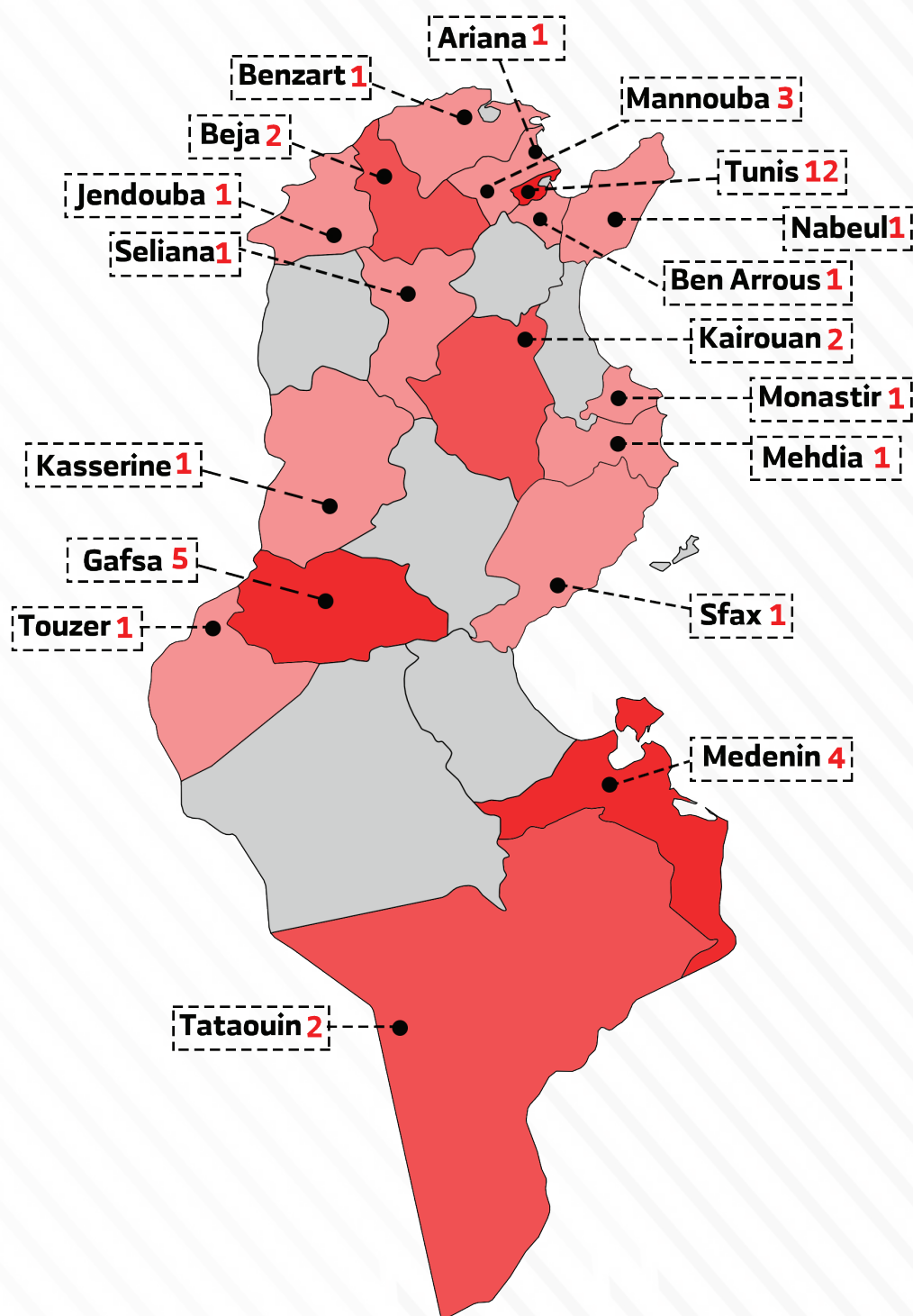
Les victimes des attaques travaillent dans 11 stations de radio, 7 sites Internet, 2 chaînes de télévision et 2 agences de presse. Ces attaques contre des journalistes et photojournalistes, hommes et femmes, lors de leur couverture du référendum du 25 juillet 2022 sur le nouveau projet de constitution proposé par le président KaisSaiedont eu lieu dans 17 Gouvernorats, en plus des attaques sur les réseaux sociaux.

Répartition des établissements dans lesquels travaillent les victimes de maltraitance



Les attaques se sont réparties géographiquement en 12 attaques à Tunis, 5 attaques à Gafsa, 4 attaques à Médenine et 3 attaques à la Manouba. Par ailleurs, 02 attaques ont visé des journalistes et photojournalistes dans chacun des gouvernorats de Tataouine, Beja et Kairouan, et une seule attaque (01) dans chacun des gouvernorats de Jendouba, Nabeul, Sfax, Siliana, Tozeur, Bizerte, Kasserine, Ben Arous, Monastir, Mahdia et Ariana.

Répartition géographique des cas d'agression sur les journalistes



La plupart de ces attaques étaient liées au droit d'accès à l'information, compte tenu des obstacles illégaux mis par l'Instance électorale à la libre circulation de l'information. Dans ce sens, l'Unité de monitoring a enregistré à cet égard 18 cas d'interdiction de travail et 11 cas de rétention d'informations, outre les violences contre les journalistes et les photojournalistes, hommes et femmes, exercées par plusieurs parties, telles que les employés des bureaux de vote et le personnel de sécurité, avec 5 agressions physiques, 4 cas d'harcèlement et un cas d'agression verbale. Les journalistes ont également été victimes d'un cas de menace et un cas de censure préalable.

La nature des attaques contre les journalistes



18

interdiction de travailler



11

retenir des informations



5

violence physique



1

menace



1

détenu



1

agitation



4

harcèlement

De plus, la plupart des attaques étaient liées aux chefs des bureaux de vote, puisqu'ils étaient responsables de 23 attaques, toutes liées à la rétention d'informations sur l'avancement du processus électoral et à l'empêchement de travail. Les agents des bureaux de vote se sont également livrés à 5 attaques violentes contre des journalistes et des photojournalistes, hommes et femmes, et les responsables des organes subsidiaires ont été responsables de 4 attaques principalement liées à la rétention d'informations. Les forces de sécurité quant à eux ont également été impliquées dans 5 attaques.

Chacun des chefs de bureaux de vote, des citoyens et des administrations des institutions médiatiques a été responsable d'une seule attaque contre les journalistes et photojournalistes hommes et femmes.

Agresseurs de journalistes





Deuxième partie : Attaques contre des journalistes et des photojournalistes, hommes et femmes, en marge du référendum

L'Unité de Monitoring a enregistré, au cours du mois de juillet 2022, hors référendum, 7 agressions contre des journalistes et photojournalistes hommes et femmes.

Les attaques ont touché 10 victimes, dont 6 femmes et 4 hommes, en plus d'enregistrer une attaque sectorielle.

Répartition des victimes par sexe

4



hommes



6

femmes

Les victimes travaillent dans 9 médias, dont 5 stations de radio, deux sites Internet (2) et deux journaux (2).

Répartition des établissements dans lesquels travaillent les victimes de maltraitance

2



journaux écrits



5

stations radio

2

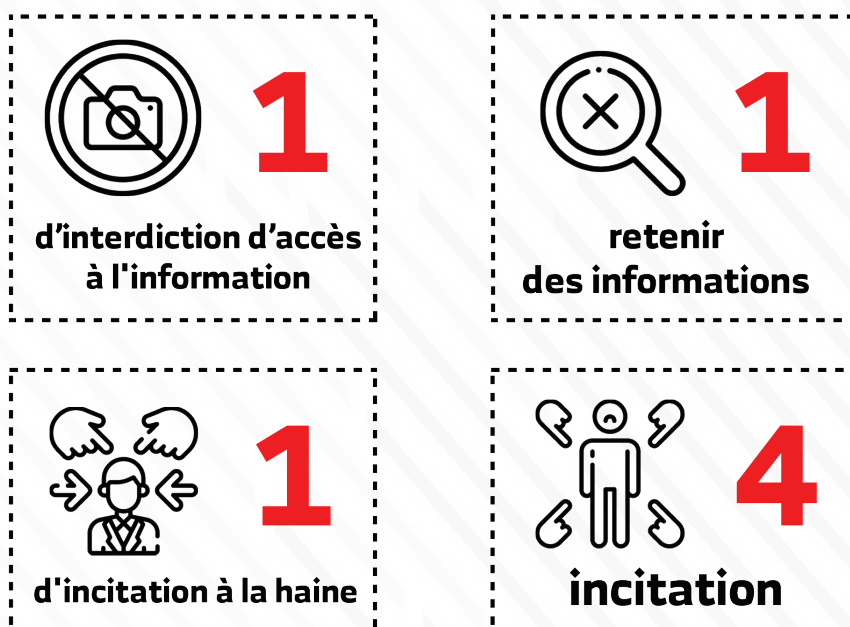


sites internet

Le discours d'incitation à la violence et à la haine à l'encontre des journalistes et photojournalistes, hommes et femmes confondus, s'est amplifié puisque l'Unité a enregistré 4 cas d'incitation à la violence de la part de nombreux acteurs, notamment d'artistes.

L'unité a également enregistré un cas de harcèlement (1), un cas de rétention d'information (1) et un cas d'agression verbale (1).

Répartition graphique des attaques contre les journalistes et les photojournalistes



Il est à noter que les responsables de ces attaques et agressions sont des artistes à deux (2) reprises, et une société de production, des responsables locaux, des médecins, des politiciens et des militants des médias sociaux, à une reprise chacun.

Les espaces d'attaque ont été divisés en 3 cas dans l'espace virtuel et 4 cas dans l'espace réel.

Agresseurs de journalistes



Géographiquement, elles se répartissent en 3 cas dans le gouvernorat de Tunis, deux (2) cas dans le gouvernorat de Sousse, et un (1) cas dans chacun des gouvernorats de Nabeul et de Monastir.

Le Syndicat National des Journalistes Tunisiens, après avoir fourni des précisions sur les agressions contre les journalistes et photojournalistes, hommes et femmes, pendant la période du référendum du 25 juillet 2022 sur le nouveau projet de constitution et les différentes agressions enregistrées en dehors de celui-ci au cours du mois de juillet et dans la continuité de son expérience comparative en matière de protection des journalistes qu'elle a eue lors des élections de 2019 et du référendum du 25 juillet 2022, recommande ce qui suit:

A l'Instance Supérieure Indépendante des Élections :

Examiner les cas dans lesquels les responsables des centres de vote et les responsables des organes subsidiaires se sont rendus responsables d'entrave au travail des journalistes/photojournalistes, et les suivre administrativement, enquêter et fournir au syndicat ses résultats et les mesures prises à cet égard. Revoir son code de conduite, le scruter et définir les responsabilités confiées à la l'Instance à l'égard des journalistes et photojournalistes en matière de droit d'accès à l'information.

Eviter les dysfonctionnements qui ont imprégné la délivrance des cartes d'accréditation lors des prochaines étapes électorales.

La nécessité d'inclure les principes de liberté d'expression, de presse et de liberté de travail des journalistes dans ses programmes de formation pour ses employés travaillant dans les bureaux de vote.

Elaborer un plan d'action clair pour la sécurité des journalistes et photojournalistes lors des élections en partenariat avec les instances professionnelles compétentes.

Le syndicat renouvelle également son appel :

A la Présidence du Gouvernement à :

Annulation de la circulaire n° 19, qui représente jusqu'à aujourd'hui un obstacle au droit des journalistes et du public d'obtenir des informations.

Respecter les principes de transparence et d'ouverture dans les relations avec les

médias et établir un plan de communication clair par rapport à tous les dossiers liés au secteur.

A la Présidence de la République :

Offrir de réelles garanties à la liberté de la presse et à la liberté d'expression en dehors du discours politique et mettre en place un plan d'action national de protection des journalistes prenant en compte les besoins du secteur et fondé sur une approche participative avec les structures professionnelles.

A tous les acteurs politiques, culturels et civils :

Respecter la nature du travail journalistique, rompre les discours d'incitation à la violence et à la haine contre les journalistes et les photojournalistes, et respecter la liberté du travail journalistique.

**Ce rapport a été réalisé dans le cadre d'un programme mis en
œuvre en partenariat avec :
UNESCO**

